

**Déclaration de M. Omar HILALE Ambassadeur, Représentant Permanent du
Royaume du Maroc au titre du point 3 ii) relatif à l'exposé stratégique de la
CASWANAME Comité Permanent du HCR
10 mars 2004**

Monsieur le Président,

Une fois n'est pas coutume, il me plait de relever qu'un success story humanitaire est en train de s'écrire dans notre région, grâce à l'initiative et la détermination de M. le Haut Commissaire et de ses collaborateurs. En effet, au moment où se tiennent les travaux de notre Comité, une vingtaine de marocains des camps de Tindouf ont pu se rendre à leur mère patrie le Maroc pour visiter leur famille, après trois décennies de séparation insoutenable et d'exil forcé, en raison d'un conflit artificiellement entretenu. Parallèlement, un nombre similaire de marocains, se trouve actuellement dans les camps de Tindouf pour visiter leurs proches.

Ces retrouvailles ont été fort émouvantes et constitué un moment fort de joie et de bonheur, comme l'a relevé, à juste titre, le communiqué publié par le HCR à cette occasion. Cet échange de visites familiales s'inscrit dans le cadre des mesures de confiance, que le HCR avait initié depuis 1999, afin d'alléger les affres de l'exil. Ces mesures comprennent trois volets, téléphonique, interrompu par l'autre partie après 24 heures, en avril dernier, avant de reprendre en janvier dernier; postal, en cours de discussion, et enfin l'échange de visites familiales, lancé vendredi dernier.

Les ressortissants marocains en provenance des camps de Tindouf auront la liberté de se déplacer comme bon leur semble sur tout le territoire national, de Tanger à La Guera. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, rester dans leur mère patrie le Maroc. Le cas échéant, le HCR se chargera d'examiner leur demande, et les aidera à s'y installer conformément à son mandat.

Conformément à l'accord conclu entre les parties et le HCR, ces échanges se poursuivront durant une période de six mois avec une cadence d'une opération par semaine.

Monsieur le Président,

Fidèle à sa coopération constante, pleine et entière avec le HCR, le Maroc avait été le premier à soutenir l'esprit et la finalité humanitaire de ces mesures, comme il a été le premier à donner son accord à la mise en œuvre de tous leurs volets, notamment téléphonique, postal et échange de visites familiales. C'est ce même esprit qui préside à l'engagement du Maroc à tout mettre en œuvre afin que ces visites familiales, se poursuivent normalement et dans le respect de leur dimension humanitaire et, partant, éviter que ces retrouvailles ne soient sciemment torpillées par des provocations préméditées, ce qui pourrait priver des milliers de familles d'en bénéficier.

Si la réussite de cette opération a permis de briser le blocus des camps de Tindouf, sa poursuite offrira à des centaines de nos ressortissants de constater, par eux

même, la réalité de la situation dans les provinces sahariennes qui ne sont pas des camps retranchés, mais des régions vivant dans la liberté, la sécurité et la quiétude. Ils vérifieront de visu la contribution de leurs proches au Sahara marocain à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit au Maroc, et leur participation au développement de leur pays et à la prospérité de leurs provinces qui connaissent un boom économique, touristique et urbain sans précédent.

Enfin, le Royaume du Maroc espère vivement que la réussite de cette opération encouragera le HCR à s'investir davantage dans le volet de son mandat relatif au rapatriement librement consenti en faveur de nos ressortissants retenus à Tindouf. En effet au terme de cette première expérience humanitaire de six mois, le HCR devrait évaluer ses acquis, en termes de garanties aux rapatriés, de résolution et de détermination du Maroc dans la mise en œuvre de ses engagements internationaux pour faciliter et favoriser non seulement le retour volontaire de ses ressortissants mais également leur réintégration sociale, économique et politique, comme l'atteste la réussite de tous ceux qui avaient pris le libre choix de regagner la mère patrie, souvent au risque de leur vie.

A cet égard, ma délégation relève avec appréciation que le résumé de l'exposé stratégique sur les opérations du HCR dans notre région confie à ces mesures de confiance le rôle d'appui au processus politique. Tout en souscrivant à cette approche initiale, le Maroc invite le HCR à ne pas se limiter à cette seule finalité réductrice, mais de faire preuve d'ingéniosité et d'imagination politique pour y puiser l'élan à insuffler à la mise en œuvre du rapatriement librement consenti dans notre région. En effet, ce volet de son mandat ne devrait plus demeurer un simple but à atteindre, mais une mission à accomplir. Car souvent l'humanitaire a sa propre dynamique qu'il conviendrait de favoriser et d'encourager au lieu de le maintenir en otage du politique.

Dans l'attente d'y parvenir, le HCR est tenu de veiller à l'impératif du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les camps, en particulier celui de la libre circulation. A cet effet, l'ouverture de ces camps s'impose, afin que les marocains qui y sont retenus depuis trois décennies puissent finalement avoir le libre choix entre y rester ou les quitter.

Pour conclure, je voudrais, au nom de tous les bénéficiaires de cet échange de visites, aussi bien ceux venant de Tindouf que ceux des provinces sahariennes, exprimer les plus vifs remerciements à Monsieur le Haut Commissaire, et à l'ensemble des responsables et staff de la CASWANAME avec une mention spéciale à l'infatigable Directeur adjoint M. Radhouane Nouicer, pour leurs engagement, persévérance et foi en cette initiative éminemment humanitaire, sans lesquels, ces retrouvailles familiales, après trente ans de séparation, n'auraient jamais pu avoir lieu.

Je vous remercie.